



**Audience avec M. Macron,  
sur les suites de la mission d'audit DGCCRF**

**Plan B pour la DGCCRF : le rapport d'audit,  
rien que le rapport et tout le rapport !**

Monsieur MACRON a reçu ce lundi 18 janvier 2016 les fédérations syndicales, accompagnées de leurs représentants des syndicats nationaux de la DGCCRF.

Participaient également à cette réunion, notamment :

- Monsieur de Jekhowsky, Secrétaire Général des MINEF,
- Madame Homobono, Directrice Générale CCRF,
- Monsieur Kohler, Directeur de cabinet de M. Macron,
- Monsieur Auvigne, Inspecteur Général des Finances,
- Monsieur Masurel, Inspecteur Général de L'Administration.

La délégation FO était composée de Philippe Grasset, Secrétaire Général de la Fédération des Finances, Didier Courtois, Secrétaire Général adjoint, Françoise Lagouanère et Dominique Gendron, respectivement Secrétaire Générale et Secrétaire Général adjoint du syndicat CCRF FO.

Le Ministre a rappelé que la pertinence de la problématique portant sur le fonctionnement de la DGCCRF au sein des DDI, soulevée de manière continue et collective par les organisations syndicales, avait fait l'objet d'une reconnaissance au plus haut niveau et que le principe d'une mission IGF / IGA avait été retenu en interministériel.

Le rapport de la mission IGF / IGA sur la DGCCRF a été remis aux organisations syndicales le 7 janvier 2016.

Il a reçu l'aval de l'ensemble des Ministres commanditaires et formule des préconisations que les Ministres souhaitent voir « mises en œuvre dans les délais les plus brefs ».

**LE RAPPORT D'AUDIT :**

**Les deux Inspecteurs Généraux ont présenté les principaux éléments de ce rapport :**

- **Constat d'une diminution du nombre de contrôles effectués et d'actions menées**, résultant principalement de deux facteurs : des effectifs très limités et une complémentarité peu satisfaisante entre DDI et DIRECCTE.

- **Trois axes d'amélioration portant sur :**

### **1 - L'appui des agents dans l'exercice des missions, avec :**

\* D'une part, **un soutien métier accru** :

- des cadres inspecteurs principaux,
- des référents techniques,
- la revitalisation des réseaux d'expertise,
- une Administration Centrale plus accessible,
- des réunions des cadres CCRF plus fréquentes et diversifiées.

\* D'autre part, **des compétences mieux identifiées** :

- fiches de poste,
- tutorat,
- amélioration de la visibilité et de la lisibilité avec la réintroduction de l'appellation CCRF.

### **2 - Le développement de l'interdépartementalité :**

- Mutualisations interdépartementales,
- Expérimentations de fusion de deux DDI, en multisites.

### **3 - L'articulation entre le niveau régional et le niveau départemental :**

- Affirmation du rôle de pilotage des DIRECCTE,
- Révision de la fonction d'animation des DIRECCTE,
- Rééquilibrage des effectifs au profit des Directions départementales.

## **POSITIONNEMENT DE FO :**

**La Fédération des Finances FO et le syndicat CCRF-FO ont réagi à cette présentation, conforme au rapport reçu une semaine auparavant :**

S'il acte clairement l'inefficacité de l'organisation mise en place en 2010 pour l'exercice des missions DGCCRF et le malaise persistant des personnels, **les préconisations sont, pour autant, fixées à iso-structures.**

**La sortie des DDI, seule solution réellement efficace pour retrouver une cohérence dans la chaîne de commandement, n'est pas envisagée, les inspecteurs généraux se retranchant derrière la décision du gouvernement de maintenir l'organisation actuelle des services déconcentrés.**

Reconnaissons que l'exercice était contraint puisque ce postulat apparaît dans la lettre de mission !

**Certaines recommandations vont dans le bon sens et répondent, en partie, aux revendications portées par FO :**

- Placer chaque agent CCRF sous l'autorité hiérarchique d'un Inspecteur principal,
- Revitaliser les réseaux nationaux d'expertise et mettre en place des référents techniques sur le modèle des ITR ou des ITI,
- FO souhaite sur ce point qu'une réflexion approfondie soit conduite dans le cadre du Comité Technique directionnel « personnels et missions ».
- Développer l'activité « pratiques anticoncurrentielles » (recherche d'indices et marchés publics) au niveau départemental (...mais hélas aucune préconisation sur le retour des brigades LME en département. En outre, sans redéploiement et abondement en effectifs, cette bonne volonté affichée restera lettre morte !),
- Revue des indicateurs de performance (... à condition d'en diminuer significativement le nombre, comme le revendique CCRF-FO depuis des années !),
- Réintroduction de l'appellation « concurrence consommation et répression des fraudes » dans les organigrammes et la signalétique,
- Rééquilibrage des effectifs au profit du niveau départemental.

**FO se félicite d'avoir été entendu et suivi sur ces points.**

**En revanche, le développement de différentes formes de mutualisations interdépartementales, telles que préconisées ne fait que déplacer le problème, en l'aggravant encore :**

- IP couvrant deux départements sous l'autorité du directeur départemental de chacune des DDI, pour les plus petits départements : est-ce seulement juridiquement possible ?

- Tutorat organisé à l'échelle interdépartementale : est-ce envisageable lorsque tous les départements voisins dans une même région se trouvent en situation de sous-effectif et que les agents manquent déjà de temps pour réaliser leurs propres enquêtes ?

- **Fusion de deux DDI** avec intervention de la nouvelle entité sur deux départements, sous l'autorité de deux préfets, avec une implantation multi sites : la mission propose de lancer au moins deux expérimentations en ce sens... autant dire **l'application du principe RÉATE de modularité des structures avec, avec à la clé, des mobilités géographiques et fonctionnelles en perspective !**

En outre, ce projet de fusion de DDI ne manquera pas de se heurter aux **réticences des Directeurs de DDI**, qui n'ont pas l'intention de perdre des postes budgétaires ! **On pourra toujours leur expliquer que cela ne serait pas arrivé avec la sortie de la DGCCRF des DDI...**

**Pour FO, l'interdépartementalité dans le contexte de l'interministérialité en DDI n'est pas acceptable !**

En outre ... le terme « **volontariat** » n'apparaît jamais dans le rapport, ce qui pourrait laisser présumer du pire !

**Cerise sur le gâteau : certaines orientations fondamentales, telles que la clarification des compétences des DIRECCTE, sont ressenties par les agents comme une véritable provocation !**

Ainsi, le renforcement du rôle de pilotage et l'allègement de la fonction d'animation préconisés par la mission, à iso-structures, est l'exact contraire de nos revendications : le rétablissement de la chaîne de commandement passant par la nécessaire sortie des DDI, avec une structure régionale (Pôle C) légère, se consacrant à l'animation, la coordination et l'aide à l'enquête pour les unités départementales.

**Certaines orientations visant à une meilleure intégration des services de la CCRF dans les DDI sont particulièrement inquiétantes :**

Les inspecteurs généraux font ainsi remarquer « *qu'il n'est pas attentatoire à la loi organique relative aux lois de finances qu'un directeur départemental bénéficie d'une certaine liberté dans l'affectation des agents au sein du service, nonobstant le fait qu'ils relèvent de différents budgets opérationnels de programme, sous réserve naturellement du respect de la compétence-métier de chacun et de l'atteinte des objectifs fixés à la DD(CS)PP.* ».

Les **dérives** récemment dénoncées (tentative de transfert de l'intégralité des missions MAAF de remise directe alimentaire aux agents CCRF dans un département) risquent ainsi de se multiplier ! **La Directrice Générale de la DGCCRF, qui n'a plus la main sur la GRH locale, ne se trouvera pas en capacité d'intervenir !**

**D'autres préconisations prêteraient à sourire si la situation n'était pas aussi catastrophique**, telles que la participation du chef du Pôle C aux CODIR des DDI ... Encore et toujours des réunions chronophages sur des problématiques hors champs CCRF !

**Pour FO, les préconisations de la mission, malgré quelques avancées, ne sont globalement pas de nature à régler efficacement et durablement le problème de la DGCCRF, à dissiper le malaise des agents et à soulager leur souffrance au travail, tant elles s'inscrivent dans la lignée du processus destructeur de la RÉATE, dénoncé par le syndicat FORCE OUVRIÈRE.**

Les préconisations de bon sens, correspondant aux attentes des agents portées par FO, doivent être une étape dans le processus de reconstruction d'une DGCCRF unifiée.

## **SUITES CONCRÈTES : UN PLAN B**

Monsieur De Jekhowsky a précisé, concernant les suites concrètes données au rapport, qu'un plan d'actions était en cours de préparation.

Il porte sur 14 mesures autour de 3 axes reprenant intégralement les préconisations de la mission :

- 1 - Appuyer les agents dans l'exercice des missions (8 mesures).
- 2 - Étendre les formes d'interdépartementalité (2 mesures).
- 3- Nouvelles relations entre le niveau régional et départemental avec clarification des compétences des DIRECCTE (4 mesures).

Madame Homobono a rapidement détaillé les 14 mesures, qui reprennent effectivement l'intégralité des préconisations de la mission.

**Emmanuel MACRON, tout en reconnaissant qu'il avait conscience du fait que des éléments attendus étaient absents, a affirmé que tout ce qui était dans le rapport serait appliqué.**

Il souhaite une accélération du calendrier de mise en oeuvre des mesures des deux premiers axes sur le premier trimestre 2016 et a proposé une nouvelle rencontre avec les fédérations et les syndicats nationaux de la DGCCRF au cours de la première quinzaine de mars.

FO a fait remarquer qu'il ne s'agissait finalement que d'un "Plan B", dans la suite du plan d'actions issu du CIMAP de juillet 2013 (qui s'est révélé inopérant !).

FO a, par ailleurs, exigé des engagements fermes, notamment sur un plan social d'accompagnement (emplois, droits et garanties).

FO a également interpellé le Ministère sur les garanties d'application réelle de ce plan B.

Monsieur Kohler a indiqué qu'un tableau d'application des mesures serait mis en place en accord avec le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).

Il a, par ailleurs, affirmé qu'aucune mobilité géographique forcée ne résulterait des expérimentations qui seront mises en oeuvre suite à l'arbitrage à venir sur le choix des départements concernés.

**Pour FO, le lobby des Préfets l'a, une fois encore, emporté sur le bon sens et la raison.**

**La machine à casser la DGCCRF est toujours en marche .... »**

**La Fédération des Finances FO et le syndicat CCRF-FO demeureront extrêmement vigilants et persisteront à défendre leurs revendications, dans l'intérêt des missions de Service Public et des agents.**